



Titre RNCP niveau 7

# EXPERT EN CONSEIL PATRIMONIAL

CYCLE DE FORMATION

2022 - 2023

## SOMMAIRE

<b>Présentation de l'AUREP</b>	Page 2
<b>Présentation du titre Expert en Conseil Patrimonial</b>	
- Objectifs de la formation	Pages 3 à 4
- Equipe pédagogique	Pages 5 à 7
- Plan de la formation	Page 8
<b>De l'inscription à la certification</b>	
- <b>L'inscription</b>	
- Pour qui ?	Page 9
- Modalités d'admission	Page 9
- Tarifs	Page 10
- Modalités d'inscription	Pages 11 et 12
- Conditions d'annulation	Page 13
- <b>Le déroulé des cours</b>	
- Les chiffres clés	Page 13
- Les cours	Page 13
- Les outils pédagogiques	Page 13
- Le suivi de la formation	Page 14
- <b>Les modalités d'évaluation</b>	Page 14
- <b>Et après</b>	Page 15



# AUREP

Créée en 1995 par Jean AULAGNIER, l'AUREP (Association Universitaire de Recherche et d'Enseignement sur le Patrimoine) est un organisme de formation professionnelle dédié à la gestion de patrimoine et reconnu comme la référence au niveau national.

L'ambition de l'AUREP est de participer à l'optimisation des compétences des professionnels dans la pratique du conseil patrimonial

L'AUREP a mis au point une méthodologie rigoureuse fondée sur l'approche globale du patrimoine : des préconisations ciblées succèdent à un audit patrimonial précis., une ingénierie patrimoniale pointue étant mise au service des objectifs des clients.

Les formations sont pluridisciplinaires : économie, finance, droit civil, droit fiscal, droit social, etc. sont étudiés en raison de leur utilité pour « optimiser la jouissance procurée par la possession d'un patrimoine ». Elles s'adressent à un public large désireux de développer ses compétences en matière patrimoniale : conseillers en gestion de patrimoine, banquiers assureurs, notaires, experts comptables et avocats.

L'offre de formation comprends 1 titre RNCP de niveau 7 et 5 formations certifiantes AUREP :

- ECP:** Expert en Conseil Patrimonial - titre RNCP de niveau 7
- IPCE:** Ingénieur Patrimonial du Chef d'Entreprise
- GIP:** Gestion Internationale du Patrimoine
- GPS:** Gestion du Patrimoine des Séniors
- IAP:** Ingénierie en l'Allocation Patrimoniale
- MFO:** Métiers du Family Office en partenariat avec l'Association Française du Family Office (AFFO)

## Quelques chiffres

**9 500**

Diplômés / certifiés en  
25 ans

**500**

professionnels inscrits  
en 2022

**90**

Formateurs qualifiés  
dans l'équipe  
pédagogique

Si l'AUREP est reconnue pour la qualité et la pertinence de ses enseignements, elle l'est également pour son **travail de recherche et ses prises de position.**

## **La Recherche**

Inscrite dans l'ADN même de l'AUREP, la recherche occupe une place prépondérante à l'AUREP.

Forte d'une équipe scientifique et pédagogique composée de spécialistes provenant de tous les horizons de la gestion de patrimoine (Avocats, Notaires, Experts-comptables, Économistes, Juristes, ...), l'AUREP fait bouger les lignes de la gestion de patrimoine au travers de nombreuses publications scientifiques.

Les résultats de ces travaux sont publiés régulièrement dans la newsletter hebdomadaire de l'AUREP mais également dans de nombreuses revues spécialisées à destination des professionnels du droit et du chiffre.

## EXPERT EN CONSEIL PATRIMONIAL

*Expert en Conseil Patrimonial (ECP) est un titre de niveau 7 (équivalent bac + 5)*

*Il est inscrit au Répertoire National des Certifications Professionnelles – RNCP – sous le code 31912.*

*JORF n°0292 du 18 décembre 2018 - texte n° 13 - Arrêté du 11 décembre 2018 portant enregistrement au*

*Répertoire National des Certifications Professionnelles*

*Le renouvellement de la certification est effectif pour 5 ans.*

*Cette formation est éligible au CPF (code CPF : 306844)*

### **Objectifs de la formation**

Développer une approche globale du patrimoine (audit patrimonial précis suivi de préconisations ciblées) et mettre une ingénierie patrimoniale pluridisciplinaire (économie, finance, droit civil, droit fiscal, droit social, etc.) au service des objectifs des clients.

**Reconnu par l'Etat (JORF n°0292 du 18 décembre 2018) le titre « Expert en Conseil Patrimonial (ECP) » permet d'obtenir un niveau 7 de formation et satisfait ainsi aux exigences de capacité professionnelle des activités règlementées suivantes :**

- **Conseil en Investissement Financier (CIF)**

*Sous réserve de justifier en plus depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020 de la certification AMF. Le Titre ECP ne permet pas d'obtenir cette certification supplémentaire.*

- **Compétence Juridique Appropriée (CJA)**

- **Professions immobilières (Carte Immo.)**

- **Intermédiaire en Assurances (IAS niveau I courtier)**

*Courtier ou Agent général – Immatriculation ORIAS Niveau 1*

- **Intermédiaire en Opérations de Banque et Services de Paiements (IOBSP)**

*Courtier et/ou Mandataire non exclusif – Immatriculation ORIAS Niveau 1*

### **Quelques chiffres concernant le titre Expert en Conseil Patrimonial en 2021**

**380**

Inscrits en 2021

**77%**

Taux de réussite à  
l'examen \*

**96 %**

taux de satisfaction

*\* taux de réussite faisant suite à la promulgation des résultats de la première session d'examens de décembre 2021.*



---

## PÉDAGOGIE ET EXCELLENCE AU SERVICE DE LA REUSSITE

---

**Le succès de la formation Expert en Conseil Patrimonial repose sur une combinaison rigoureuse** mise au point par l'AUREP alliant :

**Des formations pluridisciplinaires** : économie, finance, fiscalité, droit civil, droit social ... étudiées en raison de leur utilité pour « optimiser la jouissance procurée par la possession d'un patrimoine et en adéquation avec les besoins et attentes du métier d'expert en Conseil patrimonial ;

**Une équipe pédagogique composée d'experts et de professionnels hautement qualifiés ;**

**Des sites de préparation de la formation au plus près des participants : 5 villes** ( Paris, Aix en Provence, Clermont-Ferrand, La Roche-sur-Yon et Lille)

**Un rythme de formation permettant de concilier activité professionnelle et la formation.**

**Le tout renforcé par la mise à disposition d'un cartable numérique « T-book ».** Grâce à ce dernier, le savoir de l'AUREP devient accessible à tout moment depuis un ordinateur, une tablette ou un smartphone. Notre plateforme digitale est destinée à individualiser les parcours et accompagner la réussite de chaque apprenant. Elle comprend, outre les supports de cours habituels, des vidéos, des activités pédagogiques variées permettant de rythmer les différentes phases d'acquisition du savoir jusqu'à la validation des compétences. L'ambition affichée est de proposer une pédagogie disruptive, fondée sur l'envie d'apprendre.

## L'ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

<p><b>William ALTIDE</b>  <i>Consultant en structuration des entreprises</i>  <i>Maître de conférences associé Université de Lille</i></p>	Sociétés civiles
<p><b>Jean AULAGNIER</b>  <i>Doyen honoraire, Université Clermont Auvergne</i>  <i>Président d'honneur de l'AUREP</i></p>	Méthodologie du conseil patrimonial : définitions et principes
<p><b>Benoit BERCHEBRU</b>  <i>Directeur de l'ingénierie patrimoniale</i>  <i>chez NORTIA</i></p>	Cas pratiques
<p><b>Alexandre BOUTIN</b>  <i>Responsable Ingénierie Patrimoniale</i>  <i>Groupe PRIMONIAL</i></p>	Fiscalité de l'investissement immobilier locatif
<p><b>Cécilia BROTO</b>  <i>Diplômée Notaire – Consultante</i></p>	Indivision - Concubinage – PACS Les régimes matrimoniaux Fiscalité de la transmission à titre gratuit Gestion du patrimoine des personnes protégées
<p><b>Marion CHAPEL MASSOT</b>  <i>Dirigeant d'entreprise chez DeCarion Office</i></p>	Cas pratiques
<p><b>Roseline CHARASSE</b>  <i>Ingénierie patrimoniale CIC</i></p>	Cas pratiques
<p><b>Olivier CHOMONO</b>  <i>Directeur associé LA CURATÉLAIRE</i></p>	Gestion de patrimoine des personnes protégées
<p><b>Bruno CHRETIEN</b>  <i>Président de Factorielles</i></p>	Stratégies retraites
<p><b>Fabrice COLLARD</b>  <i>Notaire</i></p>	Démembrement de propriété
<p><b>Denis COHEN BENGIO</b>  <i>Directeur, Financial Solutions</i>  <i>à Groupama Gan Vie</i></p>	Modes de détention des actifs Allocation d'actifs patrimoniale
<p><b>Clément DORNIER</b>  <i>Responsable structuration associé</i>  <i>chez Inovis by CAELIS</i></p>	IFI et stratégies immobilières
<p><b>Caroline EMERIQUE-GAUCHER</b>  <i>Notaire</i></p>	Indivision – concubinage - PACS Les successions
<p><b>Christian ENSFELDER</b>  <i>Dirigeant ECCO PATRIMOINE</i></p>	Comprendre et optimiser la fiscalité patrimoniale IFI et stratégies immobilières Cas pratiques

<p><b>Natacha FAUCHIER</b> <i>Diplômée Notaire</i></p>	<p>Les libéralités Les régimes matrimoniaux Les successions Se mettre en situation : Protéger le survivant du couple Assurance-vie : stipulation pour soi-même et pour autrui</p>
<p><b>Virginie GODRON</b> <i>Avocate SCM NomosA co-fondatrice et CEO chez Nomos Tech</i></p>	<p>Démembrement de propriété Les libéralités</p>
<p><b>Laurence GUILLERME</b> <i>Formatrice AUREP</i></p>	<p>Cas pratiques</p>
<p><b>Claude LAJUGEE</b> <i>Associés METISSE Finance</i></p>	<p>Développer la relation client : de l'audit au closing</p>
<p><b>Laurent LAMAZERE</b> <i>Président SAS LAMAZERE Gestion Privée</i></p>	<p>Actifs financiers en direct Produits issus de la gestion collective et produits structurés</p>
<p><b>Xavier LEBRUN</b> <i>Directeur de l'ingénierie patrimoniale OUDART banque privée</i></p>	<p>IFI et stratégies immobilières</p>
<p><b>Raymond LE GUIDEC</b> <i>Professeur émérite à l'Université de Nantes</i></p>	<p>Les libéralités Les régimes matrimoniaux</p>
<p><b>Henri LEYRAT</b> <i>Animateur scientifique AUREP</i></p>	<p>Les successions Indivision – concubinage - PACS</p>
<p><b>Louis Grégoire LOGRE</b> <i>Associé AGAMA Conseil</i></p>	<p>Satisfaire aux obligations réglementaires, protéger le conseiller, mesurer sa responsabilité</p>
<p><b>Laura MALHERBE</b> <i>Ingénieure patrimoniale</i></p>	<p>Cas pratiques</p>
<p><b>Marion MARTIN</b> <i>CGP MT Conseil</i></p>	<p>Les fondamentaux de la retraite</p>
<p><b>Geneviève MIERMONT</b> <i>Formatrice AUREP - Diplômée Notaire</i></p>	<p>Transmission pour cause de mort Indivision - Concubinage – PACS Etude de cas de synthèse</p>
<p><b>Charles NOURISSAT</b> <i>CGP - Formateur</i></p>	<p>Actifs financiers en direct Allocation d'actifs Produits issus de la gestion collective et produits structurés</p>
<p><b>Virginie NYEZ</b> <i>Ingénierie patrimoniale CIC</i></p>	<p>Etude de cas de synthèse</p>
<p><b>Catherine ORLHAC</b> <i>Président AUREP</i></p>	<p>Démembrement de propriété Sociétés civiles Fiscalité de la transmission à titre gratuit Cas pratiques</p>



---

<b>Hélène PAERELS</b> <i>Docteur en droit fiscal, Avocate au Barreau de Lille, SCM Nomos</i>	Fiscalité de l'investissement immobilier locatif
<b>Laurent PALLUT</b> <i>Consultant</i>	Les fondamentaux de la retraite
<b>Pascal PINEAU</b> <i>Formateur AUREP</i>	Les libéralités Les régimes matrimoniaux Sociétés civiles Se mettre en situation : Protéger le survivant du couple Cas pratiques
<b>Pascal PINEAU</b> <i>Associé MÉTISSE FINANCE</i>	Développer la relation client : de l'audit au closing Positionner et facturer ses prestations
<b>Mathieu PLANE</b> <i>Directeur adjoint Département Analyse et Prévision OFCE -</i>	Comprendre l'environnement économique
<b>Véronique RICHES FLORES</b> <i>Fondatrice et Présidente de la société RICHES FLORES Research, Global Macro &amp; Thematic Independent Research</i>	Comprendre l'environnement économique
<b>Matthieu ROBINEAU</b> <i>Maître de conférences HDR à l'Université d'Orléans</i>	Assurance-vie : stipulation pour soi-même et pour autrui
<b>David SEKSIG</b> <i>Gérant financier, Fund Manager Immobilier</i>	Immobilier d'investissement
<b>Pierre SABATIER</b> <i>Président de Primeview, vice-président AUREP</i>	Comprendre l'environnement économique
<b>Charly TOURNAYRE</b> <i>Directeur ingénierie patrimoniale chez THESAURUS, Docteur en droit</i>	Comprendre et optimiser la fiscalité patrimoniale
<b>Daniel WHILE</b> <i>Directeur recherche et stratégie, Primonial REIM</i>	Immobilier d'investissement

---



## LE PLAN DE FORMATION

TITRE EXPERT EN CONSEIL PATRIMONIAL – RNCP NIVEAU 7 -

### BLOC 1 : ANALYSER LES CLASSES D'ACTIFS ET PROPOSER UNE ALLOCATION ADAPTÉE

Actifs financiers en direct	UE1	7.00 h
Produits issus de la gestion collective et produits structurés	UE2	7.00 h
Immobilier d'investissement	UE3	7.00 h
Comprendre l'environnement économique	UE4	10.50 h
Allocation d'actifs patrimoniale	UE5	7.00 h
Modes de détention des actifs	UE6	3.50 h

### BLOC 2 : AUDITER ET OPTIMISER LES MODES DE DÉTENTION ET DE TRANSMISSION DU PATRIMOINE

Régimes matrimoniaux	UE7	10.50 h
Les successions	UE8	10.50 h
Indivisions – concubinage - PACS	UE9	7.00 h
Les libéralités	UE10	7.00 h
Démembrement de propriété	UE11	21.00 h
Sociétés civiles	UE12	14.00 h
Gestion de patrimoine des personnes protégées	UE13	7.00 h
Assurance-vie	UE14	14.00 h

### BLOC 3 : APPREHENDER ET OPTIMISER LA SITUATION FISCALE ET SOCIALE DU CLIENT

Les fondamentaux de la retraite	UE15	7.00 h
Comprendre et optimiser la fiscalité patrimoniale	UE16	17.50 h
IFI et stratégies immobilières	UE17	7.00 h
Fiscalité de l'investissement immobilier locatif	UE18	7.00 h
Fiscalité de la transmission à titre gratuit	UE19	10.50 h

### BLOC 4 : CONSTRUIRE ET METTRE EN ŒUVRE LE CONSEIL PATRIMONIAL – DÉVELOPPER ET FIDÉLISER LA CLIENTELE

Méthodologie du conseil patrimonial : définitions et principes	UE20	3.50 h
Développer la relation client : de l'audit au closing	UE21	7.00 h
Rédiger l'étude patrimoniale, présenter et commenter la remise du rapport , restituer les préconisations aux clients	UE22	7.00 h
Positionner et facturer ses prestations	UE23	3.50 h
Satisfaire aux obligations réglementaires, protéger le conseiller, mesurer sa responsabilité	UE24	3.50 h
Se mettre en situation : protéger le survivant du couple	UE25	7.00 h
Se mettre en situation : Conseiller les familles dans l'organisation et la transmission de leur patrimoine	UE26	7.00 h
Se mettre en situation : Conseiller les familles recomposées	UE27	7.00 h
Se mettre en situation : Accompagner l'investisseur immobilier et foncier, acquérir, financer et administrer	UE28	7.00 h

**TOTAL : 234.50 h**  
**SOIT : 33.5 jours**

# DE L'INSCRIPTION A LA CERTIFICATION

## I – L'INSCRIPTION

### POUR QUI ?

La préparation au titre Expert en Conseil Patrimonial s'adresse à un public large désireux de développer ses compétences en matière patrimoniale : conseillers en gestion de patrimoine, banquiers, assureurs, notaires, experts comptables et avocats.

Cette formation est ouverte aux personnes qui justifient :

- soit d'un diplôme reconnu par l'Etat de niveau RNCP 6 (équivalent bac +3/4) dans les domaines économique, juridique, commercial ou de gestion.
- soit d'une expérience professionnelle d'au moins 5 ans dans le domaine de la gestion de patrimoine. Les candidats devront justifier d'une réelle pratique professionnelle dans un service de gestion de patrimoine.

Dans ce dernier cas, vous devrez transmettre un Dossier de Validation des Acquis\* en même temps que votre dossier de candidature.

#### **\*Le dossier de Validation des Acquis**

Vous n'êtes pas titulaire d'un diplôme de niveau RNCP 6 mais votre expérience professionnelle, de plus de 5 ans, dans un service de gestion de patrimoine vous permet de candidater à la préparation du titre Expert en Conseil Patrimonial. Pour ce faire vous devez :

- 1- Télécharger le dossier à l'adresse : <https://www.aurep.com/fr/formations/validation-acquis>
- 2- Compléter le dossier
- 3- Le transmettre par mail à l'adresse [contact@aurep.com](mailto:contact@aurep.com) en même temps que votre dossier d'inscription.

A réception de votre dossier, il sera transmis à la commission pédagogique. Cette commission pédagogique, composée de formateurs de l'AUREP et présidée par un formateur permanent de l'AUREP, étudie les dossiers des candidats non titulaires d'un diplôme de niveau RNCP 6. Elle émet un avis qui est transmis au Président de l'AUREP autorisant ou non l'accès du candidat à la formation.

### MODALITÉS D'ADMISSION

Les admissions se font sur dossier.

Les inscriptions sont ouvertes en début d'année civile fin janvier, début février

Pour la préparation au titre Expert en Conseil Patrimonial, l'AUREP ouvre 9 groupes de 32 participants chacun répartis sur 5 villes :

- 4 groupes à Paris (dont un réservé aux experts-comptables)
- 2 groupes à Clermont-Ferrand  
(dont un groupe Été qui propose de suivre le même cursus de formation mais sur une période plus courte de 7 mois avec 4 semaines en juin, 3 semaines en septembre et 1 en novembre).
- 1 groupe à Aix-en-Provence

- 1 groupe à Lille
- 1 groupe à La Roche-sur-Yon

## TARIFS

Les tarifs ci-dessous ne concernent pas le groupe réservé aux experts-comptables.  
L'inscription dans ce groupe fait l'objet d'un dossier spécifique.

**\*L'AUREP n'est pas soumis à TVA pour ses prestations de formation.**



**Le coût de la formation s'élève à 8 200 € non soumis à TVA\*** (huit mille deux cents euros).

**Ce coût de la formation est ramené à 7 650 € non soumis à TVA\*** (sept mille six cent cinquante euros) pour :

- les demandeurs d'emploi au premier jour de la formation (justificatif à adresser à l'AUREP)
- et
- les sociétés qui inscrivent 4 participants ou plus à la formation.

**Le prix de la formation ne prend pas en compte :**

- Les frais éventuels de demande de validation des Acquis dont le coût s'élève à 300 €
- les frais de repas, d'hébergement et de transport des participants

**Cette formation est éligible au CPF.**

**Pour ceux qui ne mobilisent pas leur compte CPF, des facilités de paiement vous sont proposées. Vous trouverez ci-dessous les échéanciers de paiements en fonction de type de formation.**

**Pour les formations dites « annuelles »**

	Tarif normal*	Tarif réduit*
<b>Tarif *</b>	8 200 €	7 650 €
- Acompte n° 1 à l'inscription	2 200 €	1 950 €
- Acompte n° 2 en février	2 000 €	1 900 €
- Acompte n° 3 en avril	2 000 €	1 900 €
- Acompte n° 4 en juin	2 000 €	1 900 €

**Pour la formation dite « Été » disponible uniquement à Clermont-Ferrand**

	Tarif normal*	Tarif réduit*
<b>Tarif *</b>	8 200 €	7 650 €
- Acompte n° 1 à l'inscription	3 200 €	2 650 €
- Acompte n° 2 en juin	2 500 €	2 500 €
- Acompte n° 3 en juillet	2 500 €	2 500 €

## MODALITÉS D'INSCRIPTION

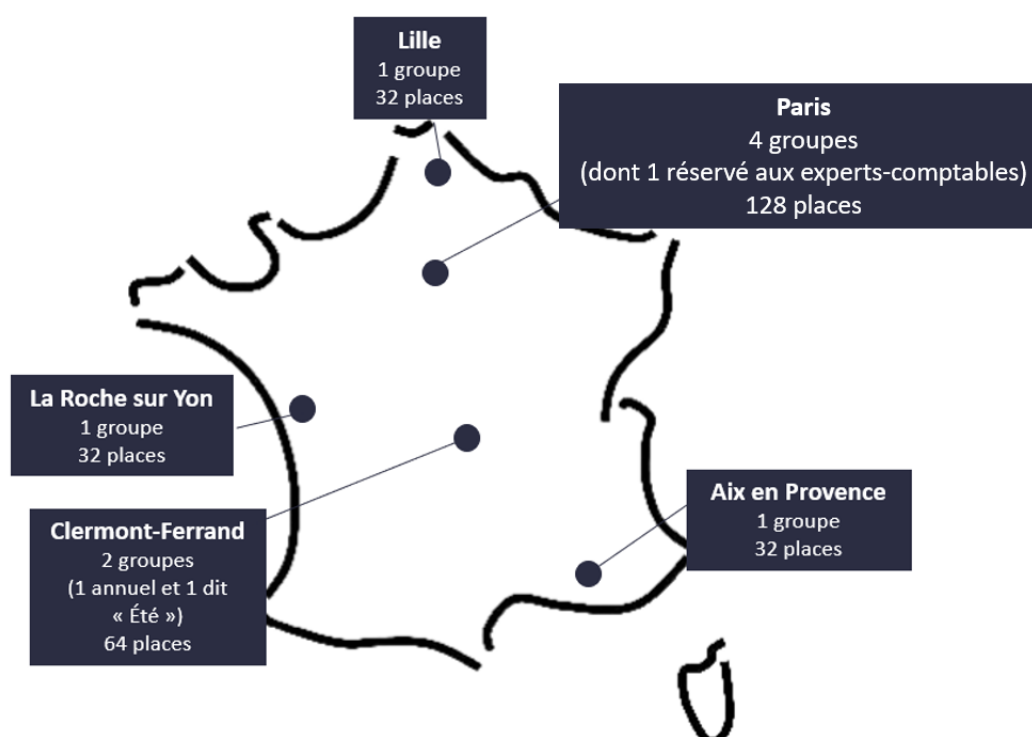
### 1- Choisir le rythme de votre formation

Deux formules sont proposées (pour un même volume horaire de 241,50 heures) :

- **Formule dite « annuelle »** : 3 à 4 jours par mois répartis sur 11 à 15 mois en fonction du groupe choisi.
  - > à partir du 4<sup>ème</sup> trimestre 2022 pour Aix-en-Provence et Paris et jusqu'en novembre 2023
  - > à partir de janvier 2023 pour Clermont-Ferrand (annuel), La Roche-sur-Yon et Lille et jusqu'en novembre 2023
- **Formule dite « été 2023 »** : 7 semaines sur 3 mois > Uniquement à Clermont-Ferrand
  - > Juin/début juillet (4 semaines), fin août/mi-septembre (3 semaines) et novembre 2023 (1 semaine)

> Les plannings de formation et les adresses exactes des lieux de formation seront disponibles à partir du printemps 2022.

### 2- Choisir votre site de préparation



### **IMPORTANT**

Si le groupe demandé est complet, la demande d'inscription sera placée sur une liste d'attente.

Un décompte des places disponibles est mis à jour régulièrement sur le site internet de l'AUREP.

En cas de désistement **les attributions de places se feront en fonction de l'ordre d'arrivée des dossiers complets**

### 3- Réunir les pièces justificatives demandées pour constituer votre dossier.

- une copie d'une pièce d'identité en cours de validité,
- un CV actualisé,
- une copie de votre diplôme le plus élevé,
- une photo d'identité au format passeport.

### En fonction de votre situation personnelle et/ou de votre mode de financement, des documents complémentaires peuvent vous être demandés :

- si vous mobilisez votre CPF, merci de joindre une copie d'écran du montant disponible sur votre compte CPF.
- Si votre employeur finance votre formation, merci de joindre un certificat de travail.
- Si vous avez le statut de demandeur d'emploi au premier jour de formation et vous souhaitez bénéficier d'un tarif réduit, merci de joindre un certificat d'inscription à Pôle Emploi (voir paragraphe tarification).

### 4- Compléter, si besoin, votre dossier de Validation des Acquis (voir conditions et modalités ci-dessus).

### 5- Compléter votre dossier de candidature disponible sur notre site à l'adresse :

<https://www.aurep.com/fr/formations>

**A noter, qu'exceptionnellement et de façon temporaire, les inscriptions réalisées entre le 31 janvier 2022 et le 30 juin 2022\* se feront au format « papier ».** Le dossier sera à télécharger et imprimer sur notre site internet à l'adresse <https://www.aurep.com/fr/formations>. Vous pourrez nous l'adresser, avec les pièces justificatives nécessaires soit :

par mail à l'adresse : [Contact@aurep.com](mailto:Contact@aurep.com)

par courrier à : AUREP – 36 rue du maréchal de Lattre et de la 1<sup>ère</sup> Armée – 63 000 Clermont-Ferrand

Nous vous prions de bien vouloir nous excuser pour la gêne occasionnée.

*\* ce délai pourra être prolongé par l'AUREP si besoin*

**5- Un accusé de réception vous sera adressé à réception de votre dossier.** Seuls les dossiers complets pourront être traités et validés.

**6- La décision relative à votre demande d'inscription vous sera adressée sous 3 semaines** (5 semaines en cas de dossier de Validation d'Acquis)

**Pour toute question relative à votre inscription, n'hésitez pas à nous contacter soit :**

- par téléphone au 04 73 17 15 10
- ou
- par mail à l'adresse [contact@aurep.com](mailto:contact@aurep.com)

**Vous souhaitez contacter notre référent handicap :**

Luc GUILLORIT

[luc.guillorit@aurep.com](mailto:luc.guillorit@aurep.com)

## CONDITIONS D'ANNULATION

Pour toute annulation intervenue trente jours avant le début de la formation, le montant versé à l'inscription sera intégralement restitué ; passé ce délai et jusqu'au 10ème jour avant le début de la formation, il sera restitué pour moitié.

Il n'y aura aucune restitution de ce montant pour toute annulation moins de 10 jours avant le début de la formation.

En cas d'abandon en cours de formation, l'intégralité du prix de la formation sera due.

## II – LE DEROULÉ DES COURS

### LES CHIFFRES CLÉS

**234.50**  
heures

**33.5**  
jours

**7**  
heures par jour\*

*\*3.50 heures de formation par demi-journée*

### LES COURS

Les groupes seront composés de 32 personnes venant d'horizons professionnels différents : Conseillers en gestion de patrimoine, Banquiers, Assureurs, Courtiers, Notaires, Experts-comptables, Avocats...

Des sessions de 3 à 4 jours par mois seront organisées, en présentiel\*, dans des salles de formations équipées et prévues pour l'enseignement. Ces salles seront accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Le planning des cours sera communiqué aux participants à partir du deuxième trimestre 2022.

**\*En cas de nécessité, par exemple en période de crise sanitaire, grèves, ..., les cours pourront être assurés en distanciel** afin d'assurer la continuité pédagogique de la formation. Le système de visioconférence utilisé alors sera obligatoirement celui de l'AUREP (WebEx meeting actuellement).

### LES OUTILS PEDAGOGIQUES

Chaque participant recevra :

- Une brochure fiscale au format digital,
- Un code civil,
- Un accès à un logiciel de calculs patrimoniaux\*. Celui-ci devra être installé sur un smartphone ou une tablette. Ce logiciel sera utilisé pendant certains cours.

Un accès au cartable numérique T-BOOK\* sur lequel le participant pourra retrouver en plus des supports de cours, des vidéos, des activités pédagogiques variées permettant de rythmer les différentes phases d'acquisition du savoir jusqu'à la validation des compétences.

\* Les accès seront ouverts pendant toute la durée de la formation

## SUIVI DE FORMATION

La présence des participants au cours est obligatoire et sera contrôlée lors des émargements réalisés deux fois par jour. En cas d'absence d'émargement, le participant sera considéré absent. Toute absence devra être justifiée.

## III - MODALITES D'EVALUATION

Les examens se déroulent à **CLERMONT-FERRAND** pour les groupes de **PARIS, AIX en PROVENCE et CLERMONT-FERRAND**

Les examens se dérouleront à **LILLE** pour le groupe de **LILLE**.

Les examens se dérouleront à **LA ROCHE-SUR-YON** pour le groupe de **LA-ROCHE SUR-YON**

> **Les adresses des lieux des épreuves seront communiquées par le biais de votre convocation aux examens**

Le contrôle des connaissances se réalise selon les dispositions suivantes :

- **Première session (en décembre 2023\*)**

	Type d'épreuve	Durée	Coefficient
Bloc 1	Une épreuve écrite	2 heures	1
Bloc 2	Une épreuve écrite	2 heures	1.5
Bloc 3	Une épreuve écrite	2 heures	1
Bloc 4	Une épreuve écrite de synthèse	3 heures	2

- **Deuxième session, pour les candidats ayant échoué à la première (en mars 2024\*) :**

	Type d'épreuve	Durée	Coefficient
Bloc 1	Une épreuve écrite	2 heures	1
Bloc 2	Une épreuve écrite	2 heures	1.5
Bloc 3	Une épreuve écrite	2 heures	1
Bloc 4	Une épreuve écrite de synthèse	3 heures	2

*\*période donnée à titre indicatif et susceptible d'être modifiée en fonction de la disponibilité des salles d'examens*

Le candidat est admis lorsqu'il obtient une moyenne générale au moins égale à 10/20.

Le candidat ajourné ou absent à la première session est admis à se présenter à la seconde session.

Une note de la première session supérieure ou égale à la moyenne peut être conservée pour la seconde session.

**Le candidat qui repasse une épreuve perd le bénéfice de la note de la première session.**

### Sanction de la formation :

Un jury de l'AUREP délibère souverainement à partir de l'ensemble des résultats obtenus par les candidats pour prononcer la délivrance du titre ; en cas de réussite, l'AUREP délivrera une attestation de réussite puis un « parchemin » aux candidats.

Ce titre est accessible dans le cadre de la **Validation des Acquis** : VAE (Validation des acquis de l'Expérience).



Les candidats sont auditionnés par un jury spécifique à la VAE composé du Président de l'AUREP (Président du jury), d'un professionnel de la Gestion de Patrimoine (n'intervenant pas dans la certification visée) (Vice-Président du jury), de deux enseignants membres de l'équipe pédagogique et d'un professionnel de la gestion du patrimoine (n'intervenant pas dans la certification visée).

Pour plus de renseignements, veuillez-vous connecter sur le site de l'AUREP : [www.aurep.com](http://www.aurep.com)



## IV – ET APRES

L'AUREP vous propose :

- **D'entretenir et d'actualiser vos connaissances et compétences grâce au « séminaire d'actualisation des connaissances - Expert en Conseil Patrimonial »** qui se tient deux fois par an, à Clermont-Ferrand, en mars et en novembre. Au cours de ce séminaire, d'une durée de deux jours et demi, nos intervenants vous proposeront un tour d'horizon complet de l'actualité patrimoniale économique, juridique et fiscale. Vous pourrez également valider, pour ceux qui le souhaitent, des heures de formation obligatoires au titre de DDA /IAS ou de la loi ALUR.

- de profiter du dynamisme du réseau **du CLUB AUREP ALUMNI** en renouvelant votre inscription.

- et pourquoi pas, de vous lancer dans **une nouvelle formation certifiante** :

**IPCE** : Ingénieur Patrimonial du Chef d'Entreprise –

**GIP** : Gestion Internationale du Patrimoine

**GPS** : Gestion du Patrimoine des Séniors

**IAP** : Ingénierie en Allocation Patrimoniale

**MFO** : Métiers du Family Office en partenariat avec l'Association Française du Family Office

### **L'AUREP : UNE EQUIPE AU SERVICE DE VOTRE REUSSITE :**

**Responsable pédagogique du titre ECP :**

**Catherine ORLHAC,**  
Président de l'AUREP

**Informations générales sur la formation :**

**Service administratif et scolarité**  
Tél : 04 73 17 15 10  
Courriel : [contact@aurep.com](mailto:contact@aurep.com)

**Responsable administratif et référent handicap :**

**Luc GUILLORIT**  
Tél : 04 73 17 15 08  
Courriel : [luc.guillorit@aurep.com](mailto:luc.guillorit@aurep.com)

**Responsable service financier et comptabilité :**

**Virginie LOUIS-ROSE**  
Tél : 04 73 17 15 07  
Courriel : [virginie.louis-rose@aurep.com](mailto:virginie.louis-rose@aurep.com)

Rejoignez l'AUREP et suivez notre actualité sur :



